



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 26
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 9
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 25.037/DE

OBJET : REMUNERATION DE L'INTERVENANT DE L'ATELIER AU NUMERIQUE POUR LE
DEPARTEMENT JEUNESSE

SEANCE DU 24/06/2025

LE MARDI VINGT-QUATRE JUIN DEUX MILLE VINGT-CINQ A 19H06, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER, Madame Marie-Hélène EUVRARD, Madame Nathalie DOHUU, Monsieur Nicolas DOHIN,
Monsieur Dominique SERGI, Madame Nathalie ALCARAZ, Monsieur François FAREZ, Madame Clarisse ANDRÉ,
Monsieur Manuel DE CARVALHO, Madame Elisabeth FALOU, Monsieur Jean FIORESE, Madame Evelyne BERTELLI,
Monsieur Guillaume PEYTAVIN, Monsieur Serafino SERRAVALLE, Madame Françoise JUNGFER BOUVIER,
Monsieur Serge BADENS, Monsieur Eric BASSET, Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Marc TREUIL,
Monsieur Jean-Michel MATHY, Monsieur Arnaud DEGEN, Monsieur Kilé Olivier YENGE

POUVOIRS :

Monsieur Timotée DAVIOT a donné pouvoir à Madame Sandrine LAMIRÉ,
Madame Céline PAVILLON a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER,
Madame Claudine ROSSIGNOL a donné pouvoir à Madame Elisabeth FALOU,
Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Monsieur Franck PEROIS a donné pouvoir à Monsieur Jean FIORESE,
Madame Christie GEY a donné pouvoir à Madame Nathalie ALCARAZ,
Monsieur Nourdine SEDRATI a donné pouvoir à Monsieur François FAREZ,
Madame Fatiha AKHSIL a donné pouvoir à Monsieur Manuel DE CARVALHO,
Madame Agnès BONAFOUS a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DEGEN

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé impérativement à M. le Maire

SEANCE DU 24/06/2025

OBJET : REMUNERATION DE L'INTERVENANT DE L'ATELIER AU NUMERIQUE POUR LE DEPARTEMENT JEUNESSE

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L332-1 à L332-28,

CONSIDERANT la volonté de la collectivité de mettre en place un nouvel atelier numérique à destination des jeunes Brunoyens,

CONSIDERANT la nécessité de créer les conditions de rémunération de l'intervenant pour l'atelier numérique,

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : DECIDE de créer les conditions de recrutement d'un intervenant pour assurer le fonctionnement de l'atelier et du stage d'initiation au numérique pour le Département Jeunesse.
La rémunération est établie sur une base forfaitaire de 4 heures par mois, ainsi que les temps de réunions et le stage de 30h sur 5 jours.

SEANCE DU 24/06/2025

OBJET : REMUNERATION DE L'INTERVENANT DE L'ATELIER AU NUMERIQUE POUR LE DEPARTEMENT JEUNESSE

ARTICLE 2 : DECIDE que chaque intervention sera rémunérée sur la base d'un taux horaire brut de 26,47 €, auquel s'ajoutera 10% de congé payés et l'indemnité de résidence.

Cette rémunération sera soumise aux cotisations salariales et patronales en vigueur.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 25/06/2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 27/06/2025

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 25.037/DE

Objet de l'acte : REMUNERATION DE L'INTERVENANT DE L'ATELIER AU NUMERIQUE POUR LE
DEPARTEMENT JEUNESSE

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique / 2 - Personnel contractuel

Transaction Préfecture : 091-219101144-20250624-BRU_DE_24822_1-DE

Date de l'acte : 24/06/2025

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_24822_1

Date de réception en Préfecture : 26 juin 2025